

Règlement Trophée ASSRH 2023

1. Concours

L'association suisse des rallyes historiques met au concours, pour la saison de sport automobile 2021 les Trophées ASSRH.

2. Base

Le Trophée ASSRH sera assujéti aux lois sportives, clauses sportives et décisions sportives, auxquelles chaque concurrent et conducteur se soumettra lors de son inscription :

- a) Décision et clauses ASS et CSN
- b) Clause mises au concours et éventuellement clauses d'expulsion de l'organisateur
- c) Règlement d'organisation et règlement de rallye CSN
- d) Clauses anti-dopage NADA

3. Autorisation de participation

Sont autorisés à participer au classement du Trophée ASSRH toutes les voitures étant autorisées à participer au rallye du calendrier. Les conducteurs doivent être en possession d'une licence valable.

4. Devoir du participant

La participation au Trophée ASSRH ne dispense pas de l'inscription indépendante et opportune aux différentes manifestations.

5. Inscription

Les frais d'inscription pour la participation au trophée sont de **CHF 150.00** par concurrent

6. Publicité

Les membres actifs s'engagent à appliquer visiblement des autocollants de l'association historiques et des sponsors du Trophée sur leurs véhicules, autant pendant l'entraînement que pendant la course. En cas de non-observation de cette règle, aucun point ne sera attribué et une revendication de prix sera rejetée.

7. Manifestation

La liste des manifestations inscrites au calendrier particulier du trophée fait foi.

8. Attribution des points

- 8.1** L'attribution des points se fera selon les règlements particuliers ASS de la coupe suisse des rallyes historiques et du rallye suisse.
- 8.2** En remplacement de l'Art.4 du Championnat Suisse des Rallye. Pour le classement du trophée ASSRH, le nombre maximum d'épreuves présent en considération est de 4.

9. Catégorie

Les pilotes participant au trophée seront classés en 4 groupes :

- a) Gr.4 / Gr.A / Gr.B
- b) Gr.1 / Gr.2 / Gr.3 / Gr. N
- c) Navigateur (tout classe confondu)
- d) VHRS

La catégorie de la voiture sera désignée par l'association en fonction du PTH et de la revendication du pilote. Toutes les réclamations concernant l'attribution de points ou la catégorie d'un véhicule doit être adressé par écrit à l'association suisse des rallyes historiques qui statuera et renverra le cas échéant le cas à l'assemblée générale.

10. Co-pilote

Les copilotes feront l'objet d'un trophée séparé, le classement se fera selon le système de point décrit au points 8. Un co-pilote peut accumuler des points avec des pilotes différents dans des catégories différentes. Le co-pilote se voit créditer des points reçus par son pilote.

11. Remise des prix

La remise des prix aura lieu à la fin de la saison. La date fait partie du calendrier. La participation est une question d'honneur pour chaque participant. Les prix en espèces et en nature ne seront pas envoyés. Pour des cas d'exception fondés, il est possible qu'un remplaçant, muni d'une procuration, puisse recevoir les prix en espèces.

12. Calendrier 2023

Franches-Compté	17-18.03.2023
Critérium Jurassien	31.03-01.04.2023
Rallye du Chablais	01-03.06.2023
Rallye des Bornes	16-17.03.2023
Rallye de Bourgogne	08-09.07.2023
Rallye du Mont-Blanc	31.08-02.09.2023
Rallye du Tessin	29-30.09.2023
Rallye du Valais	26-28.10.2023
Remise des prix	à définir